RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

AR Prefecture
005-200034502-20230927-2023_071-DE
Reçu le 29/09/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Mihi nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 22 septembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 17
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Michaël GAUME, M. Frédéric GAILLAND M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 2
M. Jean-Yves GARNIER et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 1
M. Jean-Yves GARNIER ayant donné pouvoir à M. Michaël GAUME.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Marche de travaux de l'avenue de la Sapinette - Avenant

Monsieur le Maire

Rappelle qu'un appel à concurrence a été lancé le 22 juillet 2022 dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de la Sapinette.

Rappelle qu'après ouverture des plis par la CAO réunie le 2 septembre 2022, l'ensemble des offres ont été considérées comme recevables. La CAO s'est réunie de nouveau le 8 septembre 2022 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres (RAO) présenté par la maîtrise d'œuvre. Les membres de la CAO ont décidé de lancer une négociation avec les entreprises. Après cette dernière, les nouvelles offres ont été étudiées par la commission. Les membres de la CAO se sont positionnés sur les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses selon les critères définis par le règlement de la consultation.

Rappelle que des ajustements de travaux ont été nécessaires lors de l'exécution du marché public et qu'à cette issue des avenants doivent être établis. La modification du marché initial n'entraine pas de modification substantielle au marché.

	Candidats retenus	Montants HT	Avenant HT	Total HT
Lot N° 1 - Terrassements et réseaux	FESTA TP	224 995.98 €	18 181.35 €	243 177.33 €
Lot N° 2 - Voirie et aménagement	LA ROUTIERE DU MIDI	287 591.84 €		287 591.84 €
Option Enrobé	LA ROUTIERE DU MIDI	*62 310.00 €*		*62 310.00 €*
		574 897.82 €	**18 181.35 €**	**593 079.17 €**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES ALPES

AR Prefecture

005-200034502-20230927-2023_071-DE
Reçu le 29/09/2023

Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

Vu le code de la commande publique,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. **Approuver** l'avenants n°1 relatif au lot n°1 pour un montant de 18 181,35 € HT.

ARTICLE 2. **Approuver** les montants tels qu'exposés ci-avant et les traduire au budget primitif 2023.

ARTICLE 3. **Charger** Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	17	Abstention :	0
Membres représentés :	1	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2023
Affiché ou publié le : 28 SEP. 2023

Ainsi fait et délibéré le 27 septembre 2023
Pour copie conforme

Le Maire

MAIRIE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR (Htes-Alpes)

Laurent DAUMARK